

--
TRIBUNAL D'INSTANCE D'ANTONY

Date :

Service Nationalité
Place Auguste Mounié
92160 ANTONY
Téléphone : 01.55.59.01.00
Télécopie : 01.55.59.01.05
nationalite.ti-antony@justice.fr

Le service de la nationalité reçoit le public sans rendez-vous le lundi : de 9h à 12h	Une permanence téléphonique est assurée au 01.55.59.01.00 le lundi de 13 heures 30 à 16 heures 45
--	--

LA LISTE DES PIÈCES EST **PROVISOIRE**, d'autres pièces peuvent être demandées suivant le cas.

La non-production des documents vous expose à un refus de délivrance du certificat de nationalité.
(La charge de la preuve incombe au demandeur : article 30 du code civil)

Afin d'obtenir un certificat de nationalité française, vous devez fournir les documents ci-dessous

- copie intégrale d'acte de naissance récent (- de 3 mois) **en original** de :
 - l'intéressé(e)
 - son père
 - sa mère
 - ses grands-parents paternels

Pour les documents suivants, produire l'original et une copie :

- livret de famille ou acte de mariage si l'intéressé(e) est marié(e) ; sinon l'acte de reconnaissance
- livret de famille des parents de l'intéressé(e)
- livret de famille des grand-parents de l'intéressé(e) ou acte de mariage
- décret de naturalisation
- certificat de nationalité
- déclaration de nationalité
- justificatif de domicile récent : (quittance de loyer ou facture EDF ou facture de téléphone)
attestation d'hébergement légalisée à la Mairie du domicile
- + photocopie de la pièce d'identité de la personne qui héberge
- justificatif de domicile de la personne qui héberge l'intéressé(e)
- document qui porte les nom et adresse de l'intéressé(e) qui est hébergé(e) : (fiche de paie de l'intéressé(e) - attestation de sécurité sociale - carte d'étudiant - carte ANPE)
- carte d'assuré social qui mentionne les enfants mineurs
- pièce d'identité de l'intéressé(e)
- pièce d'identité des parents
- attestation de sécurité sociale mentionnant l'enfant
- certificat de scolarité de l'année en cours
- tout document permettant d'établir la nationalité française
- 1 photo d'identité de l'intéressé(e) et des parents